

Bureau du Conseil d'Administration du 11/06/2026

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CLIENTS
Frédéric FOURET / ED2026

CESSION DE TERRAIN
EN APPLICATION DE LA LOI N° 86-1290 DU 23 DECEMBRE 1986

Le Bureau du Conseil d'Administration est informé de la cession, à l'euro (€) symbolique, d'environ 2 m2 de terrain issu de la parcelle cadastrée [REDACTED] à diviser, située au [REDACTED] à ABSCON, qui empiète sur la propriété de [REDACTED]

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- d'autoriser la vente par l'Office dudit logement,
- de faire rédiger l'acte de vente en la forme notariée,
- de donner tous pouvoirs au Directeur Général pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Acquéreurs :

[REDACTED] domiciliés à ABSCON, [REDACTED]

Sont acquéreurs de 2m2 de terrain situé à ABSCON [REDACTED]
Pour l'euro (€) symbolique, les frais de division ainsi que les frais de notaire étant pris en charge par l'acquéreur.

ADOPTE

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON

